

COALA 26

PROJET ASSOCIATIF

VO									
12/03/2014									

C1421 Validé lors de l'AG du 12/03/2014

Siège social : 27 rue H. Barbusse 26000 VALENCE Tél : 04 75 82 13 82

Déclaration préfecture : 08/12/2012
RNA: W263006126
Agrément jeunesse et sport : 26.13.013
SIRET : 789 683 562 00019

Sommaire

1. ORIGINE
2. CONSTITUTION
3. CONSTRUCTION
4. OBJECTIFS
5. PLAN D' ACTIONS
 - 5 - 1 SOUTENIR LES FAMILLES
 - 5 - 2 SE PROJETER
 - 5 - 3 SORTIR DU CONTEXTE
 - 5 - 4 ACTIVITÉS POUR TOUS
 - 5 - 5 VIVRE ENSEMBLE
 - 5 - 6 FONCTIONNEMENT
6. VIE DU PROJET ASSOCIATIF

Projet Associatif

1 Origine

Lorsqu'on envisage le devenir, et c'est le cas d'un projet associatif, il est important de savoir d'où l'on part. Coala 26 est un club omnisport, ouvert à tous, régit par la loi du 1^{er} juillet 1901. Il accueille des jeunes et adultes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

Clairement Coala 26 tire son origine de l'Adapei de la Drôme.

L'Adapei de la Drôme est une association familiale de parents et d'amis de personnes handicapées intellectuelles, qui se sont regroupés pour promouvoir la dignité de ces personnes et leur procurer une vie meilleure, en veillant à leur protection tout en développant au maximum leur autonomie, leur insertion sociale, scolaire et professionnelle.

L'Adapei a posé clairement dans son Projet Associatif Global une place de choix pour les Activités Physiques et Sportives Adaptées (APSA) :

L'entretien physique du corps est un facteur déterminant pour la bonne santé des personnes. L'exercice physique, adapté en fonction des possibilités de chacun, est nécessaire et contribue à ralentir le vieillissement précoce.

Coala 26 est une des solutions mises en place pour y répondre.

Enquête du printemps 2012

Pour cerner les besoins, une enquête a été faite auprès des membres de l'Adapei sur le type de sport, le type de pratique (compétition, familial, découverte, stage, ...) et la localisation géographique.

On a élaboré cette enquête d'une manière telle qu'on pourra la nourrir au fur et à mesure de réponses complémentaires de la part des familles ou d'informations en provenance des établissements

Notre volonté : Etre présent

- sur le département de la Drôme et sur les zones : Nord Drôme, Sud Drôme et Valence
- pour les jeunes et les moins jeunes
- sur les différents handicaps : légers ou plus difficiles
- aux établissements

2 Constitution

Analyse des résultats de l'enquête du printemps 2012 :

Nous avons reçu 106 réponses qui nous ont conduits à la **création d'un club omnisport de sport adapté**. Les activités les plus demandées : activités pleine nature, marche, randonnée, vélo,...; activités aquatiques : natation, piscine, ...; sports collectifs : foot, ... ; on a aussi pointé l'intérêt des activités motrices et parcours moteurs.

AG constitutive

Ce club s'appelle **Coala 26** (Club Omnisport Adapei Loisirs Adaptés). Notre volonté est très clairement au service des personnes, c'est aussi de ne pas entrer en concurrence avec les clubs qui existent déjà, mais de conclure des conventions avec des clubs affiliés au sport adapté ou des clubs affiliés avec une fédération autre.

Nous voulons être présents sur l'ensemble de la Drôme et nous sommes ouverts à tous, et pour tous les âges.

Les statuts ont été validés et déposés en préfecture après une assemblée constitutive qui s'est tenue le 02 octobre 2012. La première Assemblée Générale a eu lieu le 30 novembre 2012 à Valence. Elle a validé la création du club et la composition du Comité Directeur

Dépôt des statuts

- Statuts déposés le 8 octobre 2012
- Parution au Journal Officiel : le 03.11.2012. Identification RNA : W26 300 6126
- Affiliation à la Fédération Française de Sport Adapté FFSA : n° 26/07
- N° Siret : 789 683 562 000 19
- N° d'agrément Jeunesse et Sports 26 13 013 en date du 9.12.2013
- Affiliation à Spécial Olympics France

3 Construction

La place du sport et de l'activité physique dans la construction de la personne handicapée

Le Projet Régional de Santé confié à l'ARS (Agence Régionale de la Santé), construit autour de 3 axes stratégiques. 18 priorités dont la priorité n° 10 : *Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé et à l'insertion sociale*

Les valeurs de Coala 26 : ces éléments sont repris dans nos statuts :

Article 2 : Objet : L'association a pour objet :

- d'organiser, de promouvoir et de développer des activités physiques et sportives adaptées au profit des jeunes et adultes en situation de handicap intellectuel ou psychique,
- de proposer des activités physiques régulières de détente et de loisir,
- de proposer, un programme régulier d'entraînement omnisport dans la (ou les) discipline(s) de leur choix, afin de les préparer aux rencontres sportives officielles (compétitives ou de loisirs) organisées par la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), à tous les degrés de programmation (départemental, régional, national, international),
- de permettre à ses membres, grâce au sport pratiqué dans un cadre officiel et reconnu, une mise en mouvement de leurs aptitudes physiques, mentales et sociales et donc de leur ouvrir de plus larges perspectives d'intégration sociale,
- de favoriser l'expérience de l'initiative et de la responsabilité, de la citoyenneté en invitant ses membres à prendre une part active au fonctionnement de l'association sportive.

La composition de Coala 26 est mentionnée dans l'article 5 de nos statuts. Il n'est pas nécessaire de faire partie d'une autre organisation. L'accès à Coala 26 est donc ouvert à toutes personnes dans le respect de ces statuts.

Domaines où se situent nos actions :

Dans le projet social et éducatif par et pour l'accompagnement de la personne.

- Développer ses capacités motrices (coordination, équilibre, tonicité),
- Acquérir une meilleure estime de soi : plaisir de l'échange et de la réussite, développer la confiance en soi,
- Développer la participation sociale (rencontres, soirées, faire partie d'une équipe). La construction d'un projet individuel ou collectif dans lequel s'inscrit la pratique régulière d'une activité,
- Développer, solliciter les fonctions cognitives, psychiques et mentales,
- Permettre d'avoir une pratique de loisir en dehors du cadre professionnel et institutionnel,
- Pouvoir intégrer nos jeunes malgré leurs différences au côté des autres jeunes.

Sur le plan territorial

- Initier des rapprochements pour des logiques d'actions socioéconomiques dans la Drôme,
- Répondre à des besoins de santé physique et mentale, pour une population à spécificité sur le territoire de la Drôme.

Sur le plan économique

- Inviter par le soutien d'entreprises, mécénats et partenariats, le rapprochement entre logique économique et logique sociale,
- Etablir des parallèles entre le monde de l'entreprise et la performance sportive (investissement, goût de l'effort, engagement, lien social).

La place du vivre ensemble

L'ouverture sur l'extérieur ne se limite pas à l'école et au travail mais intègre également toutes les formes de participation des personnes handicapées intellectuelles à la vie en société : sports, loisirs, divertissements, culture, dans une dynamique d'intégration à la cité,

Développer les participations dans les clubs sportifs de la ville, du quartier,

Le plaisir, l'aspect ludique sont très importants dans nos activités. Ils sont favorables à l'acquisition des règles du jeu et concourent à une structuration citoyenne de la personne.

Structurer Coala 26 autour de 5 axes de travail

- Les animations sportives
- La prospection
- La formation
- La communication vers familles et secteurs, vers les établissements
- Organisation de séjours

4 Les Objectifs

Présence aux personnes handicapées

Présence aux structures d'accueil

Présence aux types de handicap

Présence aux tranches d'âges

Présence sur le territoire de la Drôme

Présence au Vivre ensemble

5 Les Plans d'actions

Les objectifs sont immenses, il faut donc une méthodologie.

Méthodologie

En phase de démarrage, on ne peut pas courir tous les objectifs

Ce qu'on mettra en place au fur et à mesure :

- devra être en cohérence avec le projet global et les valeurs fondatrices,
- avoir suffisamment de structuration pour perdurer malgré les incertitudes de démarrage.

Cela veut dire aussi:

- travailler avec d'autres associations / travailler avec les collectivités locales,
- mettre en place des conventions et des partenariats.

Déclinaison des objectifs / plans d'actions

Voir les fiches 5.0 à 5.6 :

[une page par fiche](#)

Fiches présentées après le paragraphe 6 Vie du Projet Associatif ci-dessous

6 La vie du Projet Associatif

Communication :

Indispensable et à faire d'une manière transversale à toutes actions,
Présentation de l'activité et comptes-rendus.

Bilan et mesure des résultats

Evaluation à intégrer dans chaque activité :

- évaluation qualitative et
- évaluation quantitative

Mesure de la satisfaction auprès des personnes ayant fréquenté l'activité : acteurs, familles, accompagnateurs d'établissements, par enquête, témoignage.

Suivi du nombre de licenciés et d'adhérents parmi les participants

Place du sport et de l'activité physique dans le projet de vie des licenciés et participants en situation de handicap : place de la santé, lutte contre la sédentarisation

Le projet de vie un chemin vers la qualité de vie

Evolution et coconstruction du renouvellement du Projet Associatif

Mise en place d'une équipe projets et d'une procédure de renouvellement

Amélioration à partir des résultats ci-dessus

Validation du projet associatif par l'Assemblée Générale de Coala 26

Le projet de vie >>> vers >>> la qualité de vie

5 - 1 Soutenir les familles

Faire des choses ensemble,
Accompagner une activité (sport boule, football..),
Participer à la vie associative (soirées festives, membre du bureau, articles presse).

5 - 2 Se projeter

La régularité des entraînements, des rendez-vous,
Pratiquer régulièrement avec les autres sports collectifs ou individuels,
Intégration - de consignes de comportement
- de règles sportives,
- d'une discipline de vie

5 - 3 Sortir du contexte

Randonnées sur des sites à découvrir, avec des parcours adaptés aux capacités des participants : longueurs, difficultés
Mise en place d'activités conventionnées avec les établissements,
à l'extérieur : vélo ou marche sur la via Rhona par exemple

5 - 4 Activité pour tous

Mise en place d'activités conventionnées avec les établissements
à l'intérieur des établissements : parcours moteurs
Proposer activité le mercredi après-midi pour les jeunes en Ime
Investir des activités difficiles : ex vélo, tricycles en commençant à travailler dans un espace fermé

5 - 5 Vivre ensemble

Mise en place d'activités à la journée
Avoir un projet commun, donner un sens
Se retrouver avec d'autres personnes, intergénération, inter structures
- Ime (Institut Médico Educatif)
- Adultes
- Personnes Vieillissantes
Soirées conviviales : paella, réveillon, ...
Rencontres sportives et festives, Olympiades, ...

5 - 6 Fonctionnement

Participation, coordination,
Communication,
Gestion financière,
Bilan,
Renouvellement.

5-1-1 La situation

Les familles sont souvent démunies pour proposer et faire adhérer leur enfant sur des projets personnels de dynamisation et de mise en activité physique.

Même lorsque l'envie est là, les familles se heurtent aussi à la routine, la nécessité d'organiser quelque chose, l'absence de rendez-vous programmé.

Besoin d'avoir des actions ensemble, avec d'autres familles,

Besoin d'échanger, besoin de partager des centres d'intérêt en lien avec l'activité motrice.

5-1-2 Les enjeux

Mettre les personnes en activité,

Lutter contre la sédentarisation,

Activités nature,

Vie sociale, rencontres,

Créer du lien entre jeunes, entre familles,

Permettre du "vivre ensemble".

5-1-3 Moyens, Actions

Organisation de randonnées à un rythme régulier : 1 journée par mois, le samedi ou le dimanche,

Proposer cette possibilité aux établissements d'hébergement,

Aide et soutien aux actions de solidarité pour l'accompagnement au sein des établissements,

Se faire aider par des clubs de randonnées, "scout", joëlette,

Activité neige ou raquettes en hiver.

5-1-4 Les conséquences ou retombées indirectes

Permettre du vivre ensemble :

- personnes en situation de handicap ou non,

- club de randonnées,

Possibilité d'activités sur des lieux différents,

Découverte de la Drôme.

5-1-5 La mesure des résultats

Nombre et diversité des participants

Enquête de satisfaction, place du plaisir.

Nombre de parcours de complexité et de longueurs différentes

Entraînements réguliers

5-2-1 La situation

Manque de solutions d'entraînements réguliers, adaptés aux capacités de nos enfants en situation de handicap intellectuel.

Manque de solutions d'activités les mercredis après-midi pour des jeunes en IME (Instituts Médico Educatifs).

Besoins de s'entraîner régulièrement comme tous les sportifs en dehors de la cellule d'accueil.

Besoins des parents pour répondre à leurs enfants, à la socialisation

5-2-2 Les enjeux

Mettre les participants en situation d'activité et notamment dans les disciplines de sport adapté.

Acquérir des règles de jeu et des règles de comportement.

Adhérer à la dynamique proposée par l'entraîneur.

Adhérer à l'esprit d'équipe, au savoir vivre ensemble.

Etre présents dans différentes zones géographiques du département de la Drôme.

5-2-3 Moyens, Actions

Concevoir des plannings.

Préparer et mettre en place des séances adaptées.

Approcher des clubs existants, pour public en situation de handicap ou non (convention de partenariat) - en sports collectifs : foot,

- en sports plus individuels : boule, athlétisme, piscine, escalade.

Utiliser des équipements existants sur le territoire (en lien avec les collectivités).

Solliciter des accompagnateurs, parents, bénévoles.

Organiser des rencontres, des évènements.

Participer aux journées mises en place par les fédérations.

Former des personnes encadrantes (réseaux des différentes fédérations).

5-2-4 Les conséquences ou retombées indirectes

Permettre la rencontre avec les autres

(autres sports, autres clubs, autres équipes, autres personnes)

5-2-5 La mesure des résultats

A intégrer dès la mise en place de l'activité

Nombre, fréquence et diversité des participants

Enquête de satisfaction, place du plaisir.

Séjours, Week-ends

5-3-1 La situation

A ce jour, des Services Loisirs Vacances (SLV) existants, sont en capacité de proposer des séjours ou des Weekends aux personnes en situation de handicap :

- pour différentes tranches d'âges,
- pour différents degrés d'autonomie,

mais peu de solutions disposent d'activités sportives, bien que proposant des possibilités de vivre en dehors de leur lieu de vie habituel (qu'il soit en famille ou en établissement).

Il y a une demande de jeunes adultes pour des vacances actives, sportives.

5-3-2 Les enjeux

Activités physiques et sportives

Partenaires renouvelés et différents des partenaires habituels de l'établissement fréquenté ou de la famille.

Davantage de souplesse, de diversité dans l'approche et l'acquisition de sports différents : par exemple golf, javelot, ... activité aquatique, piscine, canoé, ...

Permettre à des parents de "souffler" en toute confiance.

5-3-3 Moyens, Actions

Mettre en place des Weekends avec hébergement.

Mettre en place des séjours.

Recherche de participation / plaisir, de découverte.

Découverte de lieux plus éloignés.

Découverte de cultures différentes.

5-3-4 Les conséquences ou retombées indirectes

Possibilité d'intégration de nouveaux participants.

Permettre d'approcher des sports nouveaux pouvant déboucher sur la mise en place d'activités régulières tout au long de l'année.

Permettre d'être valorisé, d'être plus confiant

5-3-5 Objectifs

Recherche d'agrément permettant d'organiser des solutions autonomes.

5-3-6 La mesure des résultats

A intégrer dès la mise en place de l'activité

Nombre, fréquence et diversité des participants

Enquête de satisfaction, place du plaisir.

Activités à la journée, sans hébergement

5-5-1 La situation

Pour répondre aux besoins d'activités physiques, lutter contre l'inactivité,
Pour répondre aux besoins de solutions d'accueil,
Pour leurs enfants en situation de handicap, à la demande des familles, pendant les périodes de fermeture totale ou partielle des établissements qui accueillent leur enfant.

5-5-2 Les enjeux

Mise en jeu d'activités physiques et / ou sportives,
Activités avec des partenaires spécifiques,
Pouvoir travailler d'une manière souple,
- en journées spécifiques,
- sous forme de cycles.

5-5-3 Moyens, Actions

Mettre en place des activités à la journée sans hébergement,
Créer des échanges inter générations,
Encourager et soutenir la prise d'initiatives de parents pour toutes actions favorisant la convivialité.

5-5-4 Les conséquences ou retombées indirectes

Possibilité d'intégration de nouveaux participants,
Permettre d'approcher des sports nouveaux pouvant déboucher sur la mise en place d'activités régulières tout au long de l'année,
Développer la prise d'initiatives grâce à l'activité,
Développer la coordination, la motricité.

5-5-5 La mesure des résultats

A intégrer dès la mise en place de l'activité
Nombre, fréquence et diversité des participants
Enquête de satisfaction, place du plaisir.

5-6-1 Participation Coordination

Coala 26 est appelé à couvrir le territoire de la Drôme, au service des personnes en situation de handicap intellectuel. Coala 26 fait donc appel aux personnes qui leur sont proches, au niveau familial et/ou institutionnel,
Plaisir partagé avec les familles et les représentants légaux pour l'accompagnement de leur enfant en situation de handicap,
Liens avec les professionnels des institutions,
Travail avec les encadrants sportifs diplômés et les bénévoles,
Nécessité de se connaître, pour mieux se faire connaître.

5-6-2 Communication

Informers sur les actions organisées, sur la vie associative,
Mobiliser les adhérents,
Communiquer sur le vivre ensemble, le plaisir partagé,
Support d'information, outils de lien moderne (site internet, newsletter, blog, page).

5-6-3 Gestion financière

Budget,
Politique tarifaire,
Moyens matériels,
Solliciter des accompagnateurs, parents, bénévoles,
Sponsoring, recherche de financement,
Partenariat avec les acteurs du territoire.

5-6-4 Bilan

Outils d'évaluation qualitative, quantitative,
Place du plaisir,
Evaluation globale.

5-6-5 Renouvellement

Accompagner l'évolution : Coala 26 existe depuis peu, nous devons accompagner son évolution, en se basant sur les bilans et les actions correctives,
Le projet associatif se veut donc une démarche évolutive,
Il devra être validé par l'Assemblée Générale.